



Vivre à Arlon

Edition spéciale
Covid-19

Bulletin communal d'information n° 96

Mars 2020

EDITORIAL



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Nous vivons des moments particuliers. Se promener en ville et voir ces rues désertes m'attriste profondément. Précisément au moment où nous aurions dû fêter le carnaval ou profiter de toutes ces activités culturelles et/ou commerciales que tant de bénévoles avaient organisées. Certains peuvent ressentir une forme d'inquiétude, voire d'anxiété.

La responsabilité individuelle et collective

Nous vivons heureusement dans une société qui bénéficie de soins médicaux de grande qualité. Nous pouvons compter sur des équipes médicales qui ont un grand sens des responsabilités. Nous sommes de tout cœur avec eux.

Ce sens des responsabilités est également ce qui doit nous imprégner quotidiennement.

Vous êtes nombreux à vous demander ce qui est autorisé ou pas. Les autorités gouvernementales ne peuvent prévoir toutes les situations. Il nous revient, en fonction des directives données, d'ajuster nos comportements. La gestion de la crise au niveau communal s'est inspirée de cet état d'esprit.

La question essentielle étant de savoir quelle attitude va favoriser ou pas la propagation de ce virus. Le grand principe est de respecter une distanciation sociale d'au moins un mètre et demi afin que le virus ne puisse se transmettre et de limiter les rencontres.

Vous êtes nombreux à garder vos enfants à la maison. Vous prenez des congés non programmés. Vous faites du télétravail, vous êtes en dispense de service. Vous adaptez votre organisation pour couper court à la transmission de ce covid19.

« **Restez chez vous,
prenez soin de vous,
prenez soin des autres.** »

Apporter du soutien

Nos aînés, les plus fragiles face à cette pandémie, sont inquiets. Pensons à eux ! Un appel, un message, une attention permettent de maintenir le lien social... Je vous exprime à toutes et tous ma gratitude pour votre concours qui est essentiel dans la période actuelle.

Nous viendrons à bout du coronavirus. Les experts l'affirment. J'en suis convaincu. Les gouvernements régionaux et le gouvernement fédéral prennent des mesures de soutien afin de d'alléger l'impact du coronavirus. Les autorités communales feront de même. Le collège réfléchit à des propositions afin de faire en sorte que les secteurs touchés par ces arrêts d'activité soient aidés via une adaptation de la fiscalité et/ou d'autres aides ponctuelles.

En accord avec le CPAS et son Président Alain Deworme, nous avons décidé de mettre en place un service de livraison. Cela se fait en concertation avec le Conseil Communal Consultatif des Aînés et avec l'aide de la Maison Croix-Rouge d'Arlon. Nous appuyons toutes les démarches mettant en avant la solidarité dans notre commune.

Nous espérons que ces mesures contribueront à rassurer un maximum de monde. Vous avez des suggestions à exprimer pour contribuer au bien commun, contactez-nous: administration@arlon.be

Nous sommes à votre écoute.

**Vincent Magnus,
Bourgmestre**



Nous remercions le personnel soignant de notre hôpital qui intervient chaque jour pour prendre en charge les malades et répondre aux urgences. Tous les jours, à 20h, rendez-vous à vos balcons pour les applaudir et les soutenir.

MESURES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE NOTRE COMMUNE

Lors du Conseil National de Sécurité élargi aux Ministres-présidents du mardi 17 mars, des mesures renforcées ont été décidées. D'une part, ces mesures se basent sur l'évolution de la propagation du Covid-19 en Belgique. D'autre part, elles sont issues des nouvelles conclusions et recommandations de la CELEVAL (Cellule Evaluation).

Les décisions prises sont une nouvelle fois le fruit d'une collaboration forte entre les niveaux de pouvoir, indispensable à la bonne gestion de la crise actuelle. Chacun des acteurs autour de la table mesure à quel point les mesures énumérées ci-dessous sont difficiles et auront un impact sur le quotidien de chacun. Mais la gravité de la situation et la préservation de la santé publique rendent leur respect indispensable.

Les autorités comptent sur le sens du devoir de chaque Belge et le respect de ces décisions prises pour les protéger, mais aussi leurs proches et leurs êtres chers. Seul l'engagement personnel de chacune et chacun permettra à ces mesures d'avoir un impact réel sur la situation.

Les mesures ci-dessous sont d'application à l'heure actuelle et jusqu'au 5 avril inclus. La situation continuera d'être évaluée au jour le jour et pourra être adaptée en fonction de son évolution.

(1) Les citoyens sont tenus de rester chez eux afin d'éviter un maximum de contact en dehors de leur famille proche :

- Sauf pour se rendre au travail ;
- Sauf pour les déplacements indispensables (aller chez le médecin, au magasin d'alimentation, à la poste, à la banque, à la pharmacie, pour prendre de l'essence ou aider des personnes dans le besoin) ;
- L'activité physique en plein air est autorisée et même recommandée. Elle peut s'exercer avec les membres de la famille vivant sous le même toit et un ami. Les sorties en famille vivant sous le même toit sont autorisées. Il est important de conserver une distance raisonnable entre les individus.
- Les rassemblements ne sont pas permis.

(2) Les entreprises – quelle que soit leur taille - sont tenues d'organiser le télétravail pour toute fonction où c'est possible sans exception:

- Pour celles pour qui cette organisation n'est pas possible, la distanciation sociale sera scrupuleusement respectée. Cette règle est d'application à la fois dans l'exercice du travail et dans le transport organisé par l'employeur. S'il est impossible pour des entreprises de respecter ces obligations, elles doivent fermer.
- Si les autorités constatent que les mesures de distanciation sociale ne sont pas respectées, l'entreprise s'expose à une lourde amende dans un premier temps ; en cas de non-respect après la sanction, l'entreprise devra fermer.

- Ces dispositions ne sont pas d'application pour les secteurs cruciaux et services essentiels. Ces derniers devront toutefois veiller à respecter dans la mesure du possible les règles de distanciation sociale.

(3) En ce qui concerne les magasins et commerces non-essentiels, ils restent fermés à l'exception des magasins alimentaires, des pharmacies, des magasins d'alimentation pour animaux, des libraires, des stations-services et fournisseurs de carburants et combustibles :

- Par ailleurs, l'accès aux grandes surfaces sera régulé, avec un accès limité à un nombre précis de clients (1 personne par 10m² et une présence de 30 minutes maximum).
- Les cafés doivent impérativement rentrer leur mobilier de terrasse.
- Les magasins de nuit peuvent rester ouverts jusqu'à 22h en respectant les consignes en termes de distanciation sociale.
- En ce qui concerne les coiffeurs, un client par salon sera autorisé à la fois.

Des commerces du centre-ville restent ouverts (pharmacies et produits de bouche). Retrouvez la liste sur le site Internet de la Ville d'Arlon et sur la page Facebook Arlon Centre-Ville.

(4) Les transports en commun doivent s'organiser de telle manière que la distanciation sociale peut être garantie.

(5) Les voyages en dehors de la Belgique qui ne sont pas considérés comme indispensables seront interdits jusqu'au 5 avril

(6) Les marchés de plein air sont fermés. Les échoppes de nourriture sont autorisées uniquement où elles sont indispensables.

Enfin, nous ne le rappellerons jamais assez, les mesures d'hygiène de base restent d'actualité.

Par ailleurs, toutes les informations seront disponibles et actualisées sur le site Internet <https://www.info-coronavirus.be/fr/>. Le numéro de téléphone 0800.14.689 reste accessible (8h-20h) pour répondre aux questions des citoyens.



LE CPAS ADAPTE SES HORAIRES ET L'ACCÈS À SES SERVICES

Service social :

En tant que service public de première ligne, le CPAS reste accessible, mais avec un fonctionnement adapté. L'objectif étant d'assurer la continuité des missions légales du CPAS tout en veillant à la sécurité et à la santé des travailleurs et du public.

Nous vous invitons à prendre contact avec le CPAS prioritairement par téléphone (063 23 03 60 – 063 23 03 72), par mail (cpas@arlon.be) ou par courrier, et ce uniquement pour des raisons urgentes.

Les bureaux ne sont plus accessibles les après-midi (uniquement par téléphone de 14 à 16 heures).

Le courrier devra être déposé sous enveloppe fermée dans la boîte aux lettres du CPAS. L'accueil ne réceptionnera plus aucun document. Il y aura un délai de 24h avant l'ouverture des documents déposés dans la boîte aux lettres.

Pour la Résidence de la Knippchen et la résidence service :

- Toutes les visites sont interdites
- Le centre d'accueil de jour et de soin de jour est fermé
- Si vous voulez joindre un résident par Skype : résidence.knippchen@arlon.be (une fois devenu ami, mentionner le nom du résident et son n° de chambre).
- L'équipe paramédicale se charge de contacter la famille de chaque résident au moins une fois par semaine pour ceux qui n'auraient pas de téléphone en chambre ou qui ne sauraient pas l'utiliser. Merci de programmer des rendez-vous téléphoniques en semaine.
- Si vous voulez déposer des affaires et courses à un résident : Courses et autres : exclusivement la semaine jusqu'à 17h dans le box prévu à cet effet devant l'entrée principale de la Résidence. Linge : à l'arlonnette tous les samedi matin durant les heures d'ouverture.

L'épicœur (nouveau pôle d'aide alimentaire de la Croix-Rouge et du CPAS) :

Reste ouvert lundi, mercredi et vendredi

Repas à domicile :

Toujours ouvert avec des mesures de précautions renforcées. Ce service reste accessible pour les clients et toute nouvelle personne qui en aurait besoin.

Arlonnette :

- Suppression du service de repassage.
- Le service de nettoyage du linge est réservé exclusivement aux personnes qui n'ont pas d'autres solutions !

Concernant les services administratifs et du CPAS

Afin de respecter les mesures gouvernementales, l'accès à certains services/bâtiments est limité jusqu'au dimanche 5 avril inclus:

Musée Gaspar : fermé au public

Bibliothèque : fermée au public

Palais : fermé au public

Espace Public Numérique : suspension des cours et des formations

Accueil extrascolaire : ouvert durant les heures habituelles mais limité au cas d'urgences (seuls seront acceptés les enfants qui rentrent dans les conditions prévues pour l'accueil dans les écoles)

Vu les conditions exceptionnelles qui sont imposées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, l'accès aux différents services de l'administration communale est exclusivement restreint aux cas urgents et sur rendez-vous. Nous vous invitons à prendre préalablement contact avec les différents services par téléphone ou par mail.

Accueil : 063/24 56 00 – accueil@arlon.be

Population : 063/24 56 04 - population@arlon.be

Etat civil : 063/24 56 04 - etat-civil@arlon.be

Service Etrangers|Permis de conduire|Casier judiciaire : 063 24 56 73 - service_etrangers@arlon.be;>; permis_conduire@arlon.be; casier_judiciaire@arlon.be

Urbanisme : 063/24 56 07 – administration@arlon.be

Recette : 063/24 56 05 - finances.communales@arlon.be

Accueil du département technique : 063/67 00 30 - administration@arlon.be

Les permanences du samedi matin sont également suspendues.

Nous vous rappelons que de nombreux documents administratifs peuvent être obtenus via courriel ou courrier en faisant la demande par téléphone, par mail ou sur notre e-guichet (www.arlon.be).

Acte de mariage	■ Certificat de résidence avec historique de l'adresse
Acte de naissance	■ Certificat de vie
Acte de divorce	■ Composition de ménage
Acte de décès	■ Demande de changement d'adresse
Certificat de nationalité	■ Demande code PIN/PUK
Certificat de résidence	

Mise en place d'un service de livraison de biens de première nécessité par le CPAS d'Arlon

Dans le cadre de son rôle social, le CPAS met en place un service de livraison en concertation avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés.

Celui-ci s'adresse aux arlonais de plus de 65 ans, aux personnes à la santé précaire ainsi qu'aux personnes en quarantaine et qui n'ont pas la possibilité de disposer d'une aide dans leur entourage.

En complément des livraisons des repas à domicile, qui perdurent et qui

restent ouvertes à l'ensemble des citoyens de la commune, ce nouveau service, mis en place grâce à l'aide de la Maison Croix-Rouge d'Arlon et de la Ville d'Arlon, permettra de répondre à des besoins de base : médicaments, denrées alimentaires, produits d'hygiène. Ceux-ci seront livrés à domicile par les équipes du CPAS

Tél : 063/23 03 72 ou livraisoncpas@arlon.be

CORONAVIRUS

TOUTES LES INFORMATIONS SUR

www.info-coronavirus.be

Pour les questions relatives à la Santé ou à l'ordre public : 0800/14.689
Pour celles relatives à l'Economie : 0800/120.33

CONSEILS DE LA POLICE :

Prudence si des gens se présentent à votre porte au sujet du coronavirus...

Aucun organisme ne viendra A L'IMPROVISTE faire un contrôle de votre situation ou effectuer une désinfection chez vous dans le cadre du coronavirus ...

UNE VISITE INATTENDUE = MEFIANCE !

Si une personne se présente à l'interphone ou à votre porte alors que vous n'en étiez pas informé :

- Utilisez l'entre-bailleur et le judas. Vous pouvez parler à travers la porte.
- Quelle que soit la profession, ne vous fiez pas aux apparences. Même si la personne est en tenue de travail. En cas de doute, demandez lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.
- N'hésitez pas à effectuer un contre-appel pour vérifier que la venue de la personne qui se présente chez vous est bien officielle. Pour cela, contactez l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic, votre concierge, vos voisins ou la police. Utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente.

D'AUTRES CONSEILS :

- N'ouvrez jamais la porte à une personne inconnue, quelle que soit la raison invoquée.
- Ne laissez jamais entrer une personne inconnue chez vous.
- N'indiquez pas sur votre boîte aux lettres que vous êtes veuve ou veuf ou toute autre indication laissant penser que vous vivez seul (e).
- Ne conservez pas trop d'argent liquide ou d'objets de valeur (bijoux...) chez vous.
- On reconnaît un vrai policier au logo de la police (rond bleu avec "flamme blanche") présent sur sa tenue; à son corps d'origine et à son nom (ou numéro) mentionnés sur une nominette rectangulaire se trouvant le plus souvent sur la poitrine; à son ceinturon équipé, dans la plupart des cas, de menottes, d'une matraque et d'une arme de service à la taille; à son véhicule de police qui n'est jamais garé loin; à sa carte de légitimation (multicolore, avec nom, photo et matricule très lisibles) qu'il doit montrer sur demande

EN CAS DE DOUTE, N'HESITEZ PAS A FAIRE LE 101

"On ne peut plus se serrer les mains, mais serrons-nous les coudes".



Le Collège communal de la ville d'Arlon, soucieux et attentif au bien-être de ses citoyens, et d'autant plus en cette période de crise sanitaire, met à votre disposition une plateforme d'échange de bénévolat en collaboration avec « Give a Day ».

Si vous souhaitez aider les personnes fragilisées et/ou confinées, vous pouvez vous inscrire sur <https://www.impactdays.be/arlonsoidaire/> pour les missions suivantes :

- Courses alimentaires sur Arlon
- Service de baby-sitting pour les familles arlonaises
- Livraison des repas de midi ou du soir (prioritairement pour les Seniors, les personnes vulnérables,...) à partir de restaurants arlonais.
- Une oreille attentive pour faire face à l'angoisse générée par cette crise
- Aller à la pharmacie
- Aller promener le chien

en vous engageant à respecter les recommandations sanitaires et les distanciations sociales.

D'autre part, faites-nous savoir comment nous pouvons vous aider :

- Préparez votre demande d'aide et envoyez-la à l'adresse catherine.clausse@arlon.be
- Appelez le 0477/911076 pour plus d'infos les lundis et mercredis de 9h00 à 16h00 et le vendredi de 8h à 12h.

Nous examinerons toutes les questions et vous contacterons dès que nous aurons trouvé un volontaire approprié.

Nous traitons toutes les questions de manière strictement confidentielle.

N'hésitez pas à communiquer cette information aux personnes non connectées de votre entourage. Nous ne garantissons pas que toutes les demandes seront assurées; celles-ci seront analysées au cas par cas par Mme Clausse, employée à la Ville d'Arlon.

En raison du COVID-19, tous les chantiers sont actuellement suspendus jusqu'à nouvel ordre.